



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 638-17 ET 650-18

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 mai 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, les règlements suivants :

- ↳ **Règlement 638-17** *Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale*
- ↳ **Règlement 650-18** *Règlement modifiant le Règlement 643-18 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2018*

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 15 mai 2018.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement 651-18

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, le premier projet de règlement suivant :

- **Règlement 651-18** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone EX-5 à même une partie de la zone RU-12 (dans le secteur du rang de la Carrière)*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 11 juin 2018**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement 651-18, ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement 651-18 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 15 mai 2018.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA